



**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA  
COMTÉ DE KAMOURASKA  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'à la séance ordinaire du 13 septembre 2022, l'avis de motion suivant a été donné :

**Monsieur le conseiller Joël Landry donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 2022-05 :**

Règlement d'emprunt en attendant le versement d'une subvention et un emprunt de 426 812 \$.

Toute personne qui voudrait consulter ledit règlement peut s'adresser au bureau du soussigné situé au 531 rue de l'Église Sud sur les heures d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ À SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA, CE 14<sup>e</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 2022.

---

Cédric Lauzon,  
Directeur général et greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**  
Avis de motion du règlement 2022-05

Je soussigné, Cédric Lauzon directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 14 septembre 2022 entre 9 h et 11 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 septembre 2022.



---

Cédric Lauzon,  
Directeur général et greffier-trésorier